



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

santé

Question écrite n° 90802

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le suivi médical professionnel et post professionnel des personnes exposées au trichloréthylène. De nombreuses associations, comme l'Union syndicale des retraités de la Gironde, se mobilisent sur cette question après avoir été alertées sur le sujet. Ce produit, reconnu comme toxique, a été classé CMR (cancérogènes mutagènes reprotoxiques) 1 en 2012 par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC). Un lien a pu être établi entre l'exposition à ce toxique et le cancer du rein. Ce cancer, qui touche environ 11 500 nouveaux malades chaque année (4 000 décès par an), survient surtout après 60 ans et le facteur de risque professionnel le plus important est le trichloréthylène, ce que confirment les publications scientifiques. Aujourd'hui il n'existe cependant pas à ce jour de recommandations pour la mise en place d'un protocole de dépistage de cancer du rein dans ce contexte d'exposition. Aussi elle lui demande dans ce que le Gouvernement entend faire évoluer pour que ce suivi médical, professionnel et post professionnel, puisse être mis en place pour les personnes exposées au trichloréthylène.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90802

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 novembre 2015](#), page 8041

Question retirée le : 21 juin 2016 (Retrait à l'initiative de l'auteur)